

RCS : DAX
Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00102
Numéro SIREN : 800 334 856
Nom ou dénomination : SARL LEMBOUGAU

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2022 sous le numéro de dépôt 6206

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042021	et clos le	31032022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>				
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL LEMBOUGAU	20 PROMENADE DU MAIL
SIRET 8 0 0 3 3 4 8 5 6 0 0 0 1 3	40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DACA (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case ci-contre

- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Ces notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

CABINET MIA
4 Cours Carnot
13300 SALON DE PROVENCE
Tél: 04 90 56 21 38

Nom et adresse du conseil

Tél:

CGA/OMGA Viseur conventionné (cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné

Identité du déclarant

Date: Lieu VIEUX BOUCAU LES BAINS

Qualité et nom du signataire: Gérant Lem Boucas Martine

Signature: Lem Boucas Martine

Examen de conformité fiscale (ECF)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M LAMBOULAS MARTINE 40 AVENUE LA PLACE 40140 SOUSTONS	70	2021	6 800				
M LAMBOULAS MARTINE 40 AVENUE LA PLACE 40140 SOUSTONS	70	2022	3 400				
M GAUTHIER LAURENT 35 AV LA PLACE 40140 SOUSTONS	30						
M GAUTHIER LAURENT 35 AV LA PLACE 40140 SOUSTONS							

J. DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

ML

Désignation de l'entreprise : **SARL LEMBOUGAU** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **20 PROMENADE DU MAIL** **40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **8 0 0 3 3 4 8 5 6 0 0 0 1 3** Néant *

				Exercice N clos le, 31 03 2022		N-1 31 03 2021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	271 852	271 852	271 852	271 852
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	30 814	25 012	5 802	8 802
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 035	2 035		129
	Immobilisations en cours	AV	AW				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 763		2 763	2 733
TOTAL (II)	BJ	307 464	BK	27 047	280 417	283 516	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	30 229		30 229	31 148
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
	Autres créances (3)	BZ	CA	65 989		65 989	72 684
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	7 967		7 967	10 388
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 806		3 806	2 834
	TOTAL (III)	CJ	CK	107 991		107 991	117 054
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	415 455	1A	27 047	388 408	400 569	

Revois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : **2 763** (3) Part à plus d'un an : **CR**

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

HL

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000.....)	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	34 211	27 850	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 980	6 361	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	38 291	35 311	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	43 648	54 419	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	283 015	269 754	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 200	17 936	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 672	3 345	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	5 582	19 803		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	350 116	365 258		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	388 408	400 569		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	350 116	365 258	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 648			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ML

Sl. No.	Particulars	Amount	Remarks
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Désignation de l'entreprise :		SARL LEMBOUGAU				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	121 225	FB		FC	121 225	108 907	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	68 643	FH		FI	68 643	65 148
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	189 868	FK		FL	189 868	174 055	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		4 250	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		197	
	Autres produits (1) (11)					FQ	10	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	189 878	178 503
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	81 642	69 885	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	919	4 072	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	39 578	36 131	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 271	1 807	
	Salaires et traitements*					FY	42 002	46 893	
	Charges sociales (10)					FZ	16 502	7 781	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	3 129	3 228
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	424	662	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	185 467	170 459	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 411	8 044	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		10	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP		10	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	864	1 320	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	864	1 320	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(864)	(1 310)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 547	6 734	

HL

No. Urut	Tgl. Masuk	Tgl. Keluar	Kategori	Keterangan
1	1981-01-01	1981-01-31	100	Saldo Awal
2	1981-02-01	1981-02-28	100	Saldo Akhir
3	1981-03-01	1981-03-31	100	Saldo Akhir
4	1981-04-01	1981-04-30	100	Saldo Akhir
5	1981-05-01	1981-05-31	100	Saldo Akhir
6	1981-06-01	1981-06-30	100	Saldo Akhir
7	1981-07-01	1981-07-31	100	Saldo Akhir
8	1981-08-01	1981-08-31	100	Saldo Akhir
9	1981-09-01	1981-09-30	100	Saldo Akhir
10	1981-10-01	1981-10-31	100	Saldo Akhir
11	1981-11-01	1981-11-30	100	Saldo Akhir
12	1981-12-01	1981-12-31	100	Saldo Akhir
13	1982-01-01	1982-01-31	100	Saldo Akhir
14	1982-02-01	1982-02-28	100	Saldo Akhir
15	1982-03-01	1982-03-31	100	Saldo Akhir
16	1982-04-01	1982-04-30	100	Saldo Akhir
17	1982-05-01	1982-05-31	100	Saldo Akhir
18	1982-06-01	1982-06-30	100	Saldo Akhir
19	1982-07-01	1982-07-31	100	Saldo Akhir
20	1982-08-01	1982-08-31	100	Saldo Akhir
21	1982-09-01	1982-09-30	100	Saldo Akhir
22	1982-10-01	1982-10-31	100	Saldo Akhir
23	1982-11-01	1982-11-30	100	Saldo Akhir
24	1982-12-01	1982-12-31	100	Saldo Akhir
25	1983-01-01	1983-01-31	100	Saldo Akhir
26	1983-02-01	1983-02-28	100	Saldo Akhir
27	1983-03-01	1983-03-31	100	Saldo Akhir
28	1983-04-01	1983-04-30	100	Saldo Akhir
29	1983-05-01	1983-05-31	100	Saldo Akhir
30	1983-06-01	1983-06-30	100	Saldo Akhir
31	1983-07-01	1983-07-31	100	Saldo Akhir
32	1983-08-01	1983-08-31	100	Saldo Akhir
33	1983-09-01	1983-09-30	100	Saldo Akhir
34	1983-10-01	1983-10-31	100	Saldo Akhir
35	1983-11-01	1983-11-30	100	Saldo Akhir
36	1983-12-01	1983-12-31	100	Saldo Akhir
37	1984-01-01	1984-01-31	100	Saldo Akhir
38	1984-02-01	1984-02-28	100	Saldo Akhir
39	1984-03-01	1984-03-31	100	Saldo Akhir
40	1984-04-01	1984-04-30	100	Saldo Akhir
41	1984-05-01	1984-05-31	100	Saldo Akhir
42	1984-06-01	1984-06-30	100	Saldo Akhir
43	1984-07-01	1984-07-31	100	Saldo Akhir
44	1984-08-01	1984-08-31	100	Saldo Akhir
45	1984-09-01	1984-09-30	100	Saldo Akhir
46	1984-10-01	1984-10-31	100	Saldo Akhir
47	1984-11-01	1984-11-30	100	Saldo Akhir
48	1984-12-01	1984-12-31	100	Saldo Akhir
49	1985-01-01	1985-01-31	100	Saldo Akhir
50	1985-02-01	1985-02-28	100	Saldo Akhir
51	1985-03-01	1985-03-31	100	Saldo Akhir
52	1985-04-01	1985-04-30	100	Saldo Akhir
53	1985-05-01	1985-05-31	100	Saldo Akhir
54	1985-06-01	1985-06-30	100	Saldo Akhir
55	1985-07-01	1985-07-31	100	Saldo Akhir
56	1985-08-01	1985-08-31	100	Saldo Akhir
57	1985-09-01	1985-09-30	100	Saldo Akhir
58	1985-10-01	1985-10-31	100	Saldo Akhir
59	1985-11-01	1985-11-30	100	Saldo Akhir
60	1985-12-01	1985-12-31	100	Saldo Akhir
61	1986-01-01	1986-01-31	100	Saldo Akhir
62	1986-02-01	1986-02-28	100	Saldo Akhir
63	1986-03-01	1986-03-31	100	Saldo Akhir
64	1986-04-01	1986-04-30	100	Saldo Akhir
65	1986-05-01	1986-05-31	100	Saldo Akhir
66	1986-06-01	1986-06-30	100	Saldo Akhir
67	1986-07-01	1986-07-31	100	Saldo Akhir
68	1986-08-01	1986-08-31	100	Saldo Akhir
69	1986-09-01	1986-09-30	100	Saldo Akhir
70	1986-10-01	1986-10-31	100	Saldo Akhir
71	1986-11-01	1986-11-30	100	Saldo Akhir
72	1986-12-01	1986-12-31	100	Saldo Akhir
73	1987-01-01	1987-01-31	100	Saldo Akhir
74	1987-02-01	1987-02-28	100	Saldo Akhir
75	1987-03-01	1987-03-31	100	Saldo Akhir
76	1987-04-01	1987-04-30	100	Saldo Akhir
77	1987-05-01	1987-05-31	100	Saldo Akhir
78	1987-06-01	1987-06-30	100	Saldo Akhir
79	1987-07-01	1987-07-31	100	Saldo Akhir
80	1987-08-01	1987-08-31	100	Saldo Akhir
81	1987-09-01	1987-09-30	100	Saldo Akhir
82	1987-10-01	1987-10-31	100	Saldo Akhir
83	1987-11-01	1987-11-30	100	Saldo Akhir
84	1987-12-01	1987-12-31	100	Saldo Akhir
85	1988-01-01	1988-01-31	100	Saldo Akhir
86	1988-02-01	1988-02-28	100	Saldo Akhir
87	1988-03-01	1988-03-31	100	Saldo Akhir
88	1988-04-01	1988-04-30	100	Saldo Akhir
89	1988-05-01	1988-05-31	100	Saldo Akhir
90	1988-06-01	1988-06-30	100	Saldo Akhir
91	1988-07-01	1988-07-31	100	Saldo Akhir
92	1988-08-01	1988-08-31	100	Saldo Akhir
93	1988-09-01	1988-09-30	100	Saldo Akhir
94	1988-10-01	1988-10-31	100	Saldo Akhir
95	1988-11-01	1988-11-30	100	Saldo Akhir
96	1988-12-01	1988-12-31	100	Saldo Akhir
97	1989-01-01	1989-01-31	100	Saldo Akhir
98	1989-02-01	1989-02-28	100	Saldo Akhir
99	1989-03-01	1989-03-31	100	Saldo Akhir
100	1989-04-01	1989-04-30	100	Saldo Akhir

No. 100/1989/PT.1000/1989
 Tanggal 10 April 1989
 Di Jakarta

4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIR N° 2033 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	35
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(35)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	532
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	189 878
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	186 898
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 980
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	3 907
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	3 434
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	197
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	13 281
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	367	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 2 124 obligatoires A9 11 157			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et Pénalités		35	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ML

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Constantes à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
										3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	271 852	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	30 814	KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	1 140	KW		KX			
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	895	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	32 849	LO		LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 733	1U		1V			30		
TOTAL IV					LQ	2 733	LR		LS			30		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	307 434	0H		0J				30	

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
		1		2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	271 852	IX	271 852	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	30 814	ML	30 814	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN	1 140	MO	1 140
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	895	MU	895
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	32 849	NI	32 849	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W	
Autres participations			IO		0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 763	2G	2 763		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 763	2H	2 763		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K		0L	307 464	0M	307 464		

* Des modifications concernant cette rubrique sont demandées dans le tableau n° 2023

ML

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

AL

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AL

TABLE OF CONTENTS

CONTENTS

Page No.	Chapter	Section	Page No.	Page No.	Page No.
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
72					
73					
74					
75					
76					
77					
78					
79					
80					
81					
82					
83					
84					
85					
86					
87					
88					
89					
90					
91					
92					
93					
94					
95					
96					
97					
98					
99					
100					

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

Désignation de l'entreprise : **SARL LEMBOUGAU** Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	2 763	UV	2 763	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	33		33	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 554		2 554
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	5 247		5 247
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	58 154		58 154	
	Charges constatées d'avance		VS	3 806		3 806	
TOTAUX			VT	72 558	VU	72 558	VV
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	43 648		43 648		
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	14 200		14 200		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 736		2 736		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	377		377		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	532		532	
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	27		27	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	283 015		283 015		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 582		5 582		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	350 116	VZ	350 116	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	19 419	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

092

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2032-A 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 2				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA	2 980	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	35	
	Amendes et pénalités	WJ	35	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					Y7	532	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			Y8	
		- imposées au taux de 0 %			ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					TOTAL I	WR	3 547	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH		
		- imposées aux taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement *					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septedecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	3 547			
		déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	3 547	XO		

HL

10

DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGPIR N° 2038-D 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU Néant [] *

I. SUIVI DES DEFICITS

Table with 2 columns: Description and Code. Rows include: Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) (K4), Déficits transférés de plein droit (K4bis), Nombre d'opérations sur l'exercice (K4ter), Déficits imputés (K5), Déficits reportables (K6), Déficits de l'exercice (YJ), Total des déficits restant à reporter (YK).

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 1er du CGI, dotations de l'exercice (ZT) 2 549

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

Table with 3 columns: Description, Dotations de l'exercice, Reprises sur l'exercice. Rows include: Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles (ZV, ZW), Provisions pour risques et charges (8X-8Y, 8Z-8A, 9B-9C), Provisions pour dépréciation (9D-9E, 9F-9G, 9H-9J), Charges à payer (9K-9L, 9M-9N, 9P-9R, 9S-9T), TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A (lignes WI, WU).

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Table with 4 columns: Description, Montant au début de l'exercice, Imputations, Montant net à la fin de l'exercice. Row: Montant de la réintégration ou de la déduction (L1).

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Handwritten signature: Lembouga

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD	6 361				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	6 361		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I	OF	6 361			Report à nouveau		ZG				
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		
										TOTAL II	ZH	6 361
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	14 293		14 439				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 637		3 215				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	20 648		18 476				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	39 578		36 131				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	514		521				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	757		1 286				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 271		1 807				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	12 507		11 287				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	12 550		10 370				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*				OB							
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH							
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.J.)											
	- Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR	0						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

ML

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (1) (11)
				19%	15% ou 12,8%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexé)*					
CADRE A : autres plus-values taxables à 19%							
CADRE B : autres plus-values taxables à 15% ou 12,8%							
CADRE C : autres plus-values taxables à 0%							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

HL

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="radio"/> ou 12.8% <input checked="" type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input checked="" type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="radio"/>	

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AL

Déclaration de l'entreprise : **SARL LEMBOUCAN**

Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de l'article 158 bis du Code de Commerce relatif aux entreprises soumises à l'impôt sur le revenu (1) Les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu sont les entreprises qui ont opté pour le régime de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 158 bis du Code de Commerce.	Rappel de l'article 158 bis du Code de Commerce relatif aux entreprises soumises à l'impôt sur le revenu (2) Les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu sont les entreprises qui ont opté pour le régime de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 158 bis du Code de Commerce.
---	---

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à long terme	Impôts sur les plus-values à long terme de l'exercice	Solde des moins-values à long terme
(1)	(2)	(3)	(4)
N-10			
N-9			
N-8			
N-7			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
N-1			
N			

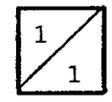
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine	Moins-values à long terme	Impôts sur les plus-values à long terme	Impôts sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à long terme
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
N-10				
N-9				
N-8				
N-7				
N-6				
N-5				
N-4				
N-3				
N-2				
N-1				
N				

L'entreprise est soumise à l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 158 bis du Code de Commerce.

Formulaire obligatoire art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 2

N° SIRET 8 0 0 3 3 4 8 5 6 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL LEMBOUGAU

ADRESSE (voie) 20 PROMENADE DU MAIL

CODE POSTAL 40480 VILLE VIEUX BOUCAU LES BAINS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LAMBOULAS Prénom(s) MARTINE

Nom marital [] % de détention 70.00 Nb de parts ou actions 70

Naissance : Date 080568 N° Département 82 Commune MONTAUBAN Pays []

Adresse : N° 40 Voie AVENUE LA PLACE

Code postal 40140 Commune SOUSTONS Pays []

Titre (2) M Nom patronymique GAUTHIER Prénom(s) LAURENT

Nom marital [] % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date 240959 N° Département 13 Commune SALON DE PROVE Pays []

Adresse : N° 35 Voie AV LA PLACE

Code postal 40140 Commune SOUSTONS Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ML

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Lem Bougau

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LEMBOUGAU		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/04/2021	et clos le : 31/03/2022	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	0
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	189 868
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	189 868
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	10
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	81 642
Variation négative des stocks	OQ	919
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	21 378
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	424
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	104 364
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	85 514
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	85 514
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</small>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	189 868
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2021
Date de cessation	HR	31/12/2021

ML

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



LEMBOUGAU
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Promenade du Mail
40 480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
RCS DE DAX 800 334 856

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés.

Aucune convention n'est intervenue sur l'exercice clos au 31 MARS 2022

Fait à Vieux Boucau

Le 25 septembre 2022

LA GERANCE

LemBoucau
LemBoucau

LEMBOL GAS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
siège social : 20 Promenade du Mail
40 480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
RCS DE DAX 800 334 850

ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2022
RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Messieurs, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés.

Aucune convention n'est intervenue sur l'exercice clos au 31 MARS 2022.

Fait à Vieux Boucau

Le 25 septembre 2022

LA GERANCE

Lembol Gas

[Signature]

LEMBOUGAU
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Promenade du Mail
40 480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
RCS DE DAX 800 334 856

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022, Le 25 septembre, A dix heures,

Les associés de la société LEMBOUGAU, société au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence *signée* par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Laurent GAUTHIER,30 parts
Madame Martine LEMBOULAS, 70 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame LEMBOULAS Martine, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L.S.

L.M.

RCS DE DAX 800 334 850
40 480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
Siège social : 30 Promenade du Mail
en capital de 1 000 euros
Société à responsabilité limitée
LEMBOUGAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022, Le 25 septembre, à dix heures,

Les associés de la société LEMBOUGAU, société au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Laurent GAUTHIER, 30 parts
Madame Marine LEMBOULAS, 70 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Madame LEMBOULAS Marine, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la *gérance*,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 et quitus à la *gérance*.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Approbation de la rémunération de la *Gérance*,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022,
- le rapport de gestion établi par la *gérance*,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la *gérance*.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

L. 6

Am Baulac

L. 7

1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 2 980 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 980 euros de la manière suivante

La totalité en autres réserves

2 980 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 37 191 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L. B



L. H

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels ont apparité un bénéfice de 2 980 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-A du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance pleine et entière sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 980 euros de la manière suivante

La totalité en autres réserves 2 980 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 37 191 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération annuelle de la gérance pour un montant de 10 200 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

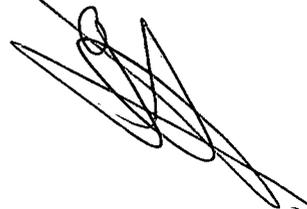
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants associés.

LEMOULAS Martine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lemoulas', with a long horizontal flourish underneath.

GAUTHIER Laurent

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gauthier', with several overlapping loops and a long horizontal flourish underneath.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération annuelle de la gérance pour un montant de 10 200 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les co-gérants associés.

GAUTHIER Laurent

LEMOULAS Marine

LEMBOUGAU
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Promenade du Mail
40 480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
RCS DE DAX 800 334 856

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 mars 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 980 euros de la manière suivante

La totalité en autres réserves 2 980 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 37 191 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 septembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original

La Gérance

Lem Boucau Hartine

Lem Boucau

LES BOULEVARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Promenade du Mail
40 480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
RCS DE DAX 800 334 856

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clôt le 31 mars 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide
d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 980 euros de la manière
suivante

2 980 euros

La totalité en autres réserves

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de
37 191 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 septembre 2022

Cette résolution est adoptée à
l'unanimité.

Certifié conforme à l'original

La Gérance